



Assemblée générale

Distr. générale
29 avril 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Points 146 et 155 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	793 517 100 dollars
Dépenses de 2011/12	739 768 600 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	53 748 500 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	648 394 000 dollars
Montant estimatif des dépenses de 2012/13 ^a	627 047 800 dollars
Montant estimatif du solde inutilisé de 2012/13 ^a	21 346 300 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	572 270 800 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	571 914 400 dollars

^a Montant estimatif au 31 janvier 2013.



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, au paragraphe 33, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 356 400 dollars l'enveloppe proposée pour la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014. On trouvera aussi aux paragraphes ci-après des observations et recommandations concernant certaines questions.

2. Lors de l'examen du rapport, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des explications, dont les réponses écrites qu'il a reçues le 15 avril 2013. La liste des documents que le Comité consultatif a examinés et de ceux dont il s'est servi pour examiner le financement de la MINUSTAH est donnée à la fin du présent rapport. Les observations et les recommandations détaillées formulées par le Comité sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et les questions transversales relatives aux opérations de maintien de la paix figurent dans les rapports correspondants du Comité (voir A/67/782 et A/67/780, respectivement).

II. Exécution du budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Dans sa résolution 65/256 B, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, un crédit de 793 517 100 dollars (montant net : 775 447 100 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINUSTAH. Les dépenses de l'exercice se sont élevées au total à 739 768 600 dollars (montant net : 722 523 100 dollars), soit 53 748 500 dollars (montant net : 52 924 000 dollars) de moins que le montant alloué par l'Assemblée, ce qui représente un taux d'exécution du budget de 93,2 %. Une analyse détaillée des écarts figure à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/67/605).

4. La sous-utilisation des crédits s'explique essentiellement par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des rubriques suivantes :

a) Contingents (7 144 600 dollars, soit 3,1 %) : le taux moyen de déploiement des effectifs a été inférieur aux prévisions compte tenu du retrait progressif et du rapatriement de 1 600 militaires, en application de la résolution 2012 (2011) du Conseil de sécurité, le solde inutilisé étant en partie contrebalancé par un dépassement de crédit pour couvrir les dépenses de fret liées au rapatriement du matériel appartenant aux contingents et par l'augmentation des taux de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents (ibid., par. 45);

b) Police des Nations Unies (5 102 100 dollars, soit 6,3 %) : le solde inutilisé tient au fait, d'une part, que les voyages liés à la relève ont été moins nombreux que prévu en raison de l'allongement de la période de service de certains membres de la Police des Nations Unies et, d'autre part, que l'effectif moyen de policiers des Nations Unies déployés a été inférieur aux prévisions (1 236 au lieu des 1 283 prévus au budget) (ibid., par. 46);

c) Personnel recruté sur le plan international (10 658 100 dollars, soit 11,2 %) : le solde inutilisé s'explique par l'application d'un gel des recrutements à partir de décembre 2011 en raison du retrait partiel des renforts déployés après le séisme, la cessation du versement de la prime de risque et la réduction des dépenses liées à l'indemnité de subsistance accordée aux agents du Service mobile;

d) Installations et infrastructure (19 743 600 dollars, soit 16,3 %) : le solde inutilisé est imputable à la réduction des dépenses au titre des services de sécurité, des travaux de rénovation, de l'entretien et de la location de locaux en raison de la reconfiguration de huit bases civiles et militaires, au fait que le nombre de demandes de remboursement des services de sécurité résidentielle présentées par le personnel de la Police des Nations Unies a été inférieur aux prévisions et à une réduction des dépenses afférentes au remboursement des pays fournissant des contingents ou des effectifs de police au titre du soutien logistique autonome en raison du retrait partiel du personnel en tenue;

e) Communications (4 865 300 dollars, soit 16,1 %) : le solde inutilisé est en partie dû à l'annulation du contrat avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets concernant les centres multimédias au profit de l'utilisation des ressources en interne, et au fait que les coûts des services Internet et de téléphonie mobile ont été moins élevés que prévu grâce à une renégociation des clauses contractuelles.

5. Ces sous-utilisations ont été en partie annulées par les dépassements de crédit aux rubriques suivantes :

a) Personnel recruté sur le plan national (2 828 100 dollars, soit 8,1 %) : le dépassement s'explique par l'entrée en vigueur du barème des traitements le 1^{er} octobre 2011;

b) Transports terrestres (2 399 600 dollars, soit 18,8 %) : le dépassement résulte du règlement de frais afférents au transport de véhicules et de l'achat de trois nouvelles autopompes, qui n'étaient pas prévus au budget, du prix du carburant qui était supérieur aux prévisions et de l'augmentation des dépenses afférentes aux pièces de rechange due à l'allongement du cycle de remplacement des véhicules légers de transport de passagers.

6. Le Secrétaire général indique que, durant la période considérée, une évaluation détaillée des conditions de sécurité a été réalisée, à la suite de quoi le Conseil de sécurité a autorisé un retrait partiel de 1 600 militaires et de 1 150 membres des unités de police constituées. En ce qui concerne la stratégie de réinstallation du Gouvernement, la MINUSTAH a terminé la construction de 21 immeubles de bureaux temporaires pour les municipalités touchées par le séisme de 2010 et exécuté 56 projets de réduction de la violence communautaire et 177 projets à effet rapide afin de créer des emplois, d'assurer la formation professionnelle, de remettre en état l'infrastructure et de fournir des services sociaux de base dans les zones vulnérables. Au cours de l'exercice considéré, la Mission a également procédé à une étude détaillée de la structure de ses effectifs civils, qui a abouti à un gel des recrutements en décembre 2011 (*ibid.*, par. 9, 10, 30 et 36).

7. Par ailleurs, plusieurs mesures ont été prises pour accroître l'efficacité des opérations, notamment une réduction de la taille de la flotte aérienne, un meilleur contrôle des voyages et une utilisation accrue des ressources internes pour la réparation et l'entretien des véhicules. Plusieurs initiatives ont été menées dans le

domaine de la gestion de l'eau et des eaux usées et le recours aux énergies de substitution a été institué (ibid., par. 20 et 21). Le Comité consultatif note que certaines de ces initiatives doivent se poursuivre durant l'exercice 2013/14 (A/67/719, par. 177).

8. On trouvera à la section ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 5 mars 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUSTAH depuis sa création s'établissait à 5 700 115 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 5 394 055 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 306 060 000 dollars. Le Comité a également été informé qu'au 31 décembre 2012, un montant de 42 205 000 dollars était dû au titre des contingents et un montant de 50 657 000 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents. Au 4 mars 2013, la trésorerie de la Mission s'élevait à 144 500 000 dollars. Après déduction de la réserve opérationnelle de trois mois, soit un montant de 110 856 000 dollars (hors remboursements aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées), le solde de trésorerie, d'un montant de 33 644 000 dollars, était insuffisant pour rembourser les pays qui fournissent des contingents en mars 2013 comme il était prévu. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 31 décembre 2012, 134 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 4 378 000 dollars depuis la création de la Mission et qu'il n'y avait aucune demande en instance de règlement.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013, les chiffres de l'exercice 2012/13 concernant l'occupation des postes de la MINUSTAH s'établissaient comme suit :

	Effectif autorisé ^a	Effectif réel	Taux de vacance (pourcentage)
Contingents	7 340	6 684	8,9
Police des Nations Unies	1 351	937	30,6
Unités de police constituées	1 790	1 677	6,3
Personnel fourni par des gouvernements	100	81	19,0
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	475	419	11,8
Personnel recruté sur le plan national	1 287	1 203	6,5

	Effectif autorisé ^a	Effectif réel	Taux de vacance (pourcentage)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)			
Personnel recruté sur le plan international	31	28	9,7
Personnel recruté sur le plan national	107	105	1,9
Volontaires des Nations Unies	225	206	8,4

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

11. Le Comité consultatif a également reçu des informations sur les dépenses réalisées et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Au 31 janvier 2013, les dépenses engagées s'élevaient à 384 922 700 dollars (montant net : 377 749 000 dollars), alors que le montant des crédits est de 648 394 000 dollars (montant net : 635 770 000 dollars). À la fin de l'exercice, le montant des dépenses devrait s'élever à 627 047 800 dollars, entraînant un solde inutilisé d'un montant de 21 346 300 dollars, soit 3,3 % du crédit ouvert pour l'exercice 2012/13.

12. À ce propos, le Comité consultatif constate, d'après les informations complémentaires qu'il a obtenues, que la MINUSTAH prévoit une sous-utilisation des crédits ouverts au titre des militaires et du personnel de police en raison de la réduction des effectifs décidée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2070 (2012), entraînant des taux moyens de vacance supérieurs aux prévisions, et en raison du non-déploiement d'une unité de police constituée ouest-africaine. Par ailleurs, la réduction du nombre de vols et le fait que le coût moyen du carburant d'aviation est inférieur aux prévisions devraient se traduire par une baisse des dépenses afférentes aux transports aériens.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

A. Mandat et résultats prévus

13. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSTAH dans sa résolution 1542 (2004) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. La Mission est chargée d'aider à ramener la paix et la sécurité en Haïti et de faire avancer le processus constitutionnel et politique engagé dans le pays (A/67/719, par. 2). La dernière prorogation de ce mandat, jusqu'au 15 octobre 2013, a été décidée par le Conseil dans sa résolution 2070 (2012). Dans cette résolution, le Conseil a décidé de ramener la composante militaire de la MINUSTAH de 7 340 hommes à 6 270 hommes, à l'issue du retrait d'un nombre équilibré de militaires de l'infanterie et du génie, et la composante policière de 3 241 hommes à 2 601 hommes. Cette réduction, qui succède à une diminution de quelque 2 750 militaires et membres d'unités de police constituées au cours de l'exercice précédent, s'inscrit dans la continuité du retrait des renforts déployés après le séisme de janvier 2010 et de la réduction des activités visant à remédier aux conséquences de cette catastrophe (S/2012/678, par. 47). Le Comité consultatif constate que les effectifs militaires et

de police de la Mission seront légèrement inférieurs à ceux approuvés par le Conseil de sécurité avant le séisme (voir résolution 1892 (2009), par. 3).

14. Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général indique que son Représentant spécial a commencé à élaborer, en concertation avec le Gouvernement haïtien et ses partenaires internationaux, un plan de réorganisation de la Mission et de concentration de ses activités qui soit adaptable en fonction de la situation. Ce plan prévoit de réduire les activités de la Mission afin de stabiliser suffisamment la situation pour que la présence d'une importante opération de maintien de la paix ne soit plus nécessaire (S/2012/678, par. 47 et 48). Par conséquent, le Secrétaire général propose, pour l'exercice 2013/14, une concentration de la présence militaire dans cinq centres de sécurité principaux, qui sera contrebalancée par le déploiement dans les cinq départements restants de membres d'unités de police constituées et de membres de la Police nationale d'Haïti. Une des principales priorités de la Mission demeurera de veiller au développement de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH coopérera aussi étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement en vue de restituer progressivement la responsabilité de l'organisation et de la tenue des élections à l'autorité électorale haïtienne (A/67/719, par. 10, 12 et 14).

15. La Mission procédera par ailleurs à la restructuration de ses effectifs civils pour les adapter au projet de rationalisation progressive du champ de ses activités. Elle prévoit de réduire ses effectifs civils au-delà du nombre d'emplois de temporaire approuvés dans le contexte des renforts déployés au lendemain du séisme en supprimant tous les postes de temporaire, sauf un. Durant l'exercice 2013/14, la MINUSTAH regroupera ses fonctions d'appui dans quatre centres et créera des équipes d'appui mobiles capables de fournir un appui aux bureaux départementaux restants, d'où la nécessité de transformer, de réaffecter et de transférer un certain nombre de postes, comme il est expliqué aux paragraphes 26 à 28 ci-après. La Mission indique aussi que l'étude de la gestion de la chaîne logistique aboutira à la réorganisation des fonctions et des processus durant l'exercice 2013/14. Le projet de budget de 2013/14 prévoit par ailleurs une rationalisation de l'organisation du Bureau d'appui de Saint-Domingue, sur laquelle le Comité fait des observations aux paragraphes 44 à 48 ci-après (ibid., par. 11, 17, 18 et 22).

16. Lorsqu'il a examiné le projet de budget pour 2013/14, le Comité consultatif a passé en revue divers produits, réalisations escomptées et indicateurs de succès énoncés dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission. Ayant demandé des précisions, il s'est vu communiquer des éléments d'information sur les produits clefs et les indicateurs de succès au titre de la composante droits de l'homme. **Après avoir examiné les informations reçues, le Comité fait à nouveau observer que l'on gagnerait à affiner la formulation des indicateurs de succès de façon à mieux rendre compte de ce que la Mission peut véritablement accomplir et des activités dont la Mission pourrait être comptable (A/66/718/Add.11, par. 16).** Il formulera d'autres observations sur la question des cadres de budgétisation axée sur les résultats dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/780).

B. Ressources nécessaires

17. Le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève à 572 270 800 dollars (montant net : 558 954 000 dollars), soit une diminution de 76 123 200 dollars (11,7 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 648 394 000 dollars ouvert pour l'exercice 2012/13. Cette réduction tient essentiellement à la diminution du crédit demandé au titre des contingents, de la police et du personnel civil. Sont également prévues une réduction des coûts résultant de la réduction des effectifs et du nombre des sites d'opérations, ainsi qu'une réduction de la flotte aérienne de la Mission. Cette réduction est en partie annulée par l'augmentation des dépenses de carburant. On trouvera des informations détaillées sur les ressources financières requises et une analyse des variations dans les sections II et III du projet de budget. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 prennent en compte des gains d'efficience d'un montant de 17 229 700 dollars (A/67/719, par. 177). **Le Comité consultatif se félicite des efforts faits par le Secrétaire général pour réduire les dépenses de la MINUSTAH et compte que l'application de ces mesures n'aura pas pour conséquence de compromettre la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux de la Mission ni d'entraver l'exécution des activités prescrites.**

18. Le Comité consultatif note que pour l'exercice 2013/14, le montant estimatif des contributions non budgétisées au titre de l'accord sur le statut des forces, correspondant à l'estimation de la valeur locative des terrains et bâtiments mis à la disposition de la Mission par le Gouvernement et des droits d'atterrissage, s'élève à 5 066 800 dollars (ibid., sect. II.B). **Le Comité se félicite des contributions qui continuent d'être apportées dans le cadre de l'accord sur le statut des forces.**

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13^a</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Contingents	7 340	6 270	(1 070)
Police des Nations Unies	1 451 ^b	1 001 ^b	(450)
Unités de police constituées	1 790	1 600	(190)

^a Niveau le plus élevé de l'exercice.

^b Dont 50 agents fournis par des gouvernements.

19. Les dépenses prévues pour l'exercice 2013/14 au titre des militaires et du personnel de police s'élèvent à 257 723 400 dollars, soit une diminution de 55 962 100 dollars (17,8 %) par rapport au crédit de 313 685 500 dollars ouvert pour l'exercice 2012/13. Cette diminution tient essentiellement à la réduction de l'effectif autorisé de militaires et de membres de la Police des Nations Unies et des unités de police constituées, en application de la résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité. Elle se traduirait par une baisse des crédits demandés au titre des voyages occasionnés par la relève, des rations, des indemnités de permission et des remboursements aux taux standard aux pays fournisseurs de contingents, ainsi que par la non-reconduction du paiement supplémentaire aux pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées, qui est pratiqué depuis l'exercice 2011/12 (ibid., par. 202 et 204).

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	475	436	(39)
Personnel recruté sur le plan national	1 287	1 302	15
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	138	1	(137)
Volontaires des Nations Unies	225	195	(30)
Total	2 125	1 934	(191)

20. Les dépenses prévues pour l'exercice 2013/14 au titre du personnel civil s'élèvent à 135 694 500 dollars, soit une diminution de 2 247 200 dollars (1,6 %) par rapport au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2012/13. Cette diminution tient essentiellement à la réduction du nombre de postes et d'emplois de temporaire soumis à recrutement sur les plans international et national compte tenu de la réduction des activités supplémentaires mises en œuvre au lendemain du séisme. Elle est en partie annulée par l'application de taux de vacance inférieurs dans toutes les catégories de personnel comme indiqué ci-après.

21. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses au titre du personnel civil sont les suivants : 5 % pour le personnel recruté sur le plan international, 2 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, 3 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national et 3 % pour les Volontaires des Nations Unies. Le Comité consultatif constate que ces taux sont tous beaucoup plus bas que ceux appliqués pour l'exercice précédent. Les taux de vacance proposés pour le personnel civil tiennent compte des tendances observées dernièrement en matière d'occupation des postes et de la modification de l'effectif et de la composition du personnel proposée pour l'exercice 2013/14 par rapport aux hypothèses utilisées pour établir le budget de 2012/13. Tous les effectifs seront réduits, comme le montre le tableau ci-dessus, et il est prévu que la plupart des titulaires d'emploi de temporaire soient recrutés sur des postes vacants, ce qui réduira encore le nombre de postes vacants à pourvoir sur les plans international et national (*ibid.*, par. 177 et 180).

Recommandations concernant les postes

22. Le Secrétaire général propose une série de changements dans le tableau des effectifs pour tenir compte du retrait du personnel militaire et de police et de la rationalisation prévue du champ des activités de la Mission. Lors de cette phase de consolidation, les effectifs civils de la Mission seront réduits au-delà du nombre d'emplois de temporaire approuvés dans le contexte des renforts déployés au lendemain du séisme (*ibid.*, par. 11). Comme changements structurels, il propose la création d'un Groupe de la coordination régionale qui, placé sous l'autorité directe du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, aura des fonctions de gestion et de coordination régionale. Il propose en outre une réorganisation et un regroupement des fonctions d'appui de la Mission. Une description détaillée des changements proposés au titre de chaque composante est donnée dans le projet de

budget (ibid., par. 29 à 175). On trouvera dans l'annexe au présent rapport un récapitulatif des modifications qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs.

Suppression de postes

23. Dans le résumé du projet de budget, le Secrétaire général indique que 191 postes, postes de Volontaire des Nations Unies et emplois de temporaire seront supprimés pendant l'exercice 2013/14, à savoir :

a) 29 postes d'agent recruté sur le plan international (5 P-4, 3 P-3, 2 P-2 et 19 postes d'agent du Service mobile);

b) 135 des derniers emplois de temporaire financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), créés dans le cadre du déploiement de renforts après le séisme (1 P-5, 1 P-3, 26 emplois d'agent du Service mobile, 23 emplois d'administrateur recruté sur le plan national et 84 emplois d'agent des services généraux recrutés sur le plan national);

c) 27 postes de Volontaire des Nations Unies permanents et temporaire.

24. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la suppression de 191 postes et emplois de temporaire proposée par le Secrétaire général.

Reclassements de poste

25. Les reclassements de poste suivants sont proposés :

a) Reclassement d'un poste de fonctionnaire chargé des rapports (P-3) au Bureau du Représentant spécial adjoint (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) à la rubrique Direction exécutive et administration en poste de fonctionnaire adjoint chargé des rapports (P-2). La Mission estime que les responsabilités en matière de recherche et d'analyse attachées à cette fonction seront diminuées dans le cadre de la réorganisation du tableau d'effectifs et des améliorations structurelles (ibid., par. 36);

b) Reclassement d'un poste de spécialiste des questions politiques (P-4) dans la Cellule d'analyse conjointe de la Mission à la rubrique Composante 1 (sécurité et stabilité) en analyste de l'information (P-3), compte tenu de la réduction des activités supplémentaires mises en œuvre au lendemain du séisme et à la redistribution de la charge de travail entre les autres membres du personnel de la Cellule (ibid., par. 49);

c) Reclassement à la classe P-4 d'un poste d'assistant spécial (P-5) dans la Section des affaires politiques à la rubrique Composante 2 (gouvernance démocratique et légitimité de l'État) et à la classe P-5 du poste de chef des observateurs électoraux (D-1) dans la Section de l'assistance électorale compte tenu des fonctions attachées à ces postes (ibid., par. 58 et 65).

Transformation de poste

26. Le Secrétaire général propose les transformations de poste suivantes :

a) À la rubrique Composante 2 (gouvernance démocratique et légitimité de l'État), dans la Section des affaires civiles, transformation de quatre postes [1 P-4 (spécialiste des affaires civiles), 1 P-2 (spécialiste auxiliaire des affaires civiles) et

2 postes de Volontaire des Nations Unies (spécialiste des affaires civiles)] en postes d'administrateur recruté sur le plan national afin de renforcer les capacités professionnelles dans le pays hôte (ibid., par. 72);

b) À la rubrique Composante 3 (état de droit et droits de l'homme), dans le Groupe de l'administration pénitentiaire, transformation d'un poste de spécialiste des questions pénitentiaires (P-3) en poste d'administrateur recruté sur le plan national, étant donné que le poste exige une connaissance minimale de la gestion pénitentiaire et afin de renforcer les capacités locales (ibid., par. 84); et dans la Section des droits de l'homme, transformation d'un poste de spécialiste des droits de l'homme (P-2) et d'un poste de Volontaire des Nations Unies en postes d'administrateur recruté sur le plan national afin de renforcer les capacités locales dans le domaine des droits de l'homme (ibid., par. 89);

c) À la rubrique Composante 4 (appui) :

i) Dans l'Équipe Déontologie et discipline, transformation en postes permanents de deux emplois de temporaire [1 spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile)] financés au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). Pour justifier sa proposition, le Secrétaire général indique que les fonctions attachées à ces emplois sont devenues partie intégrante des opérations de maintien de la paix et peuvent désormais être considérées comme ayant un caractère permanent (ibid., par. 101);

ii) Dans le Groupe de l'appui régional (ancienne Section de la coordination régionale), transformation de trois postes d'assistant administratif (agent du Service mobile) en postes de fonctionnaire d'administration (administrateur recruté sur le plan national) dans le cadre de la reconfiguration de la Mission et de sa réorganisation autour de quatre bureaux principaux et de six bureaux auxiliaires. Les titulaires de ces postes seront responsables des bureaux auxiliaires (ibid., par. 125);

iii) Dans la Section du génie, transformation de deux postes d'ingénieur (P-3) en un poste d'ingénieur et en un poste de fonctionnaire chargé de la gestion des installations (administrateur recruté sur le plan national) afin de donner aux ingénieurs locaux l'occasion d'acquérir une expérience dans les domaines de la construction, de la gestion de l'eau et des eaux usées et de la gestion de projets (ibid., par. 160);

iv) Dans la Section des transports, transformation de trois postes d'agent du Service mobile – 1 assistant (transports régionaux) et 2 assistants (transports) – en trois postes de fonctionnaire des transports (administrateur recruté sur le plan national) afin de permettre aux agents locaux d'acquérir une expérience dans le domaine des transports terrestres (ibid., par. 171).

Réaffectation et transfert de postes

27. Pour les raisons exposées au paragraphe 22 ci-dessus, le Secrétaire général propose de réaffecter 105 postes et emplois de temporaire (7 P-5, 5 P-4, 1 agent du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 89 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies) et de transférer 72 postes et emplois de temporaire (1 D-2, 1 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 19 agents du Service mobile, 35 agents des services généraux recrutés sur le plan

national et 5 Volontaires des Nations Unies). La plupart des modifications proposées s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation de la Division de l'appui à la Mission, avec trois exceptions importantes : 10 postes (5 P-5 et 5 P-4) de la Section des affaires civiles sont réaffectés au Groupe de la coordination régionale pour faciliter la liaison à l'échelle de la Mission et le suivi à l'échelon local, le renforcement de la confiance, le règlement des conflits et la réconciliation, ainsi que l'élargissement de l'autorité de l'État; un Bureau de la coordination des questions d'état de droit est en cours de création, auquel il est proposé de transférer un poste de coordonnateur des questions d'état de droit (D-2) et un poste d'assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) du Bureau du Représentant spécial adjoint et de réaffecter un poste de spécialiste des affaires judiciaires (P-5) de la Section de la justice en spécialiste hors classe de l'état de droit (coordination); un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) de la Section des affaires politiques doit être réaffecté au Groupe de la gestion des frontières en observateur principal des frontières pour représenter la Mission à la Commission des frontières et renforcer la capacité du Gouvernement d'assurer la sécurité, de percevoir les impôts et de stimuler le commerce transfrontalier (ibid., par. 63, 76, 79 et 93).

28. Dans le cadre de la restructuration de la Division de l'appui à la Mission, il est aussi proposé de regrouper les tâches liées aux finances et au budget dans une nouvelle Section des finances et du budget placée sous l'autorité du Bureau du Directeur de l'appui à la Mission. Ce regroupement doit permettre à la Mission d'être mieux à même d'assurer des services de gestion financière compte tenu de la mise en œuvre prochaine des Normes comptables internationales pour le secteur public et du progiciel de gestion intégré. Le Comité consultatif formule des observations plus détaillées sur le regroupement des tâches liées aux finances et au budget dans les missions de maintien de la paix dans son rapport à venir sur les questions transversales (A/67/780). Par ailleurs, dans le cadre du retrait progressif du personnel en tenue et de la diminution correspondante des dépenses prévues au titre de l'assistance linguistique, il est proposé de réaffecter 6 postes d'interprète et 83 postes d'assistant bilingue à d'autres unités de la Mission (ibid., par. 108 et 138).

29. Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux modifications que le Secrétaire général propose d'apporter au tableau d'effectifs. Il note toutefois que les nombreux transferts et réaffectations proposés, dont la plupart tiennent à la réorganisation de la Division de l'appui à la Mission, succèdent à une grande restructuration entreprise durant l'exercice 2012/13, qui s'était déjà traduite par le transfert et la réaffectation d'un grand nombre de postes et d'emplois de temporaire (A/66/718/Add. 11, par. 25).

30. Le Comité consultatif approuve le souci d'amélioration continue de la Mission mais estime qu'il faut le mettre en balance avec les impératifs de continuité et de fiabilité des services fournis aux composantes organiques, militaires et de police de la Mission. Le Comité compte que cette considération sera prise en compte dans les prochaines étapes de la reconfiguration de la MINUSTAH et des autres missions.

Emploi de temporaire de directeur de l'appui à la Mission (D-2)

31. Dans son rapport sur le projet de budget, le Secrétaire général propose de garder l'emploi de temporaire de Directeur de l'appui à la Mission (D-2) créé au

lendemain du séisme de janvier 2010. Il indique que le Directeur supervisera un examen général des modes opératoires utilisés par la Mission en matière de logistique, de finances et de ressources humaines, ayant pour finalité la mise en place d'une structure d'appui souple dont les modalités de fonctionnement pourront s'adapter à l'évolution du mandat de la Mission et à la concentration des activités dans diverses régions du pays. Il précise qu'une telle entreprise nécessitera le soutien constant du Directeur, qui veillera au bon déroulement de la phase de transition en s'assurant qu'elle soit planifiée comme il se doit (ibid., par. 112 et 113).

32. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il avait faites à ce sujet, à savoir qu'un maintien de l'emploi de D-2 au-delà de l'exercice 2012/13 devrait être dûment justifié (A/66/718/Add.11, par. 28). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris que, malgré le retrait d'une partie des renforts déployés au lendemain du séisme, la structure actuelle de la MINUSTAH n'était pas directement comparable à celle précédant immédiatement la catastrophe. Il a également appris qu'une structure hiérarchique dirigée par un responsable de plus haut rang était nécessaire pour faire face aux difficultés liées à la réduction des effectifs de la Mission et à la reconfiguration de la composante appui. Il a par ailleurs été informé que le Directeur de l'appui à la Mission serait chargé de mener plusieurs initiatives d'appui au cours de l'exercice 2013/14 en vue de réduire davantage encore les dépenses de personnel et les coûts opérationnels pour l'exercice 2014/15.

33. Au vu de la réduction des effectifs militaires et policiers de la MINUSTAH à des niveaux identiques à ceux d'avant le séisme et de la suppression de tous les autres emplois de temporaire qui avaient été approuvés à titre de renfort au lendemain de la catastrophe, le Comité consultatif estime que le maintien proposé de l'emploi de Directeur de l'appui à la Mission à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) n'est pas suffisamment justifié. Il recommande par conséquent que le maintien de cet emploi ne soit pas approuvé (A/67/719, par. 112).

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
196 766 800	178 852 900	(17 913 900)

34. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 s'établit à 178 852 900 dollars, ce qui représente une diminution de 17 913 900 dollars (9,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2012/13. Le Secrétaire général propose des baisses pour toutes les catégories de dépenses, à l'exception notable des consultants. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver ces ressources sous réserve des observations et recommandations formulées aux paragraphes 35 à 43 ci-dessous.**

Consultants

35. Le montant des dépenses prévues au titre des services de consultants pour l'exercice 2013/14 s'élève à 1 847 000 dollars, soit une augmentation de 1 608 900

dollars, ce qui représente plus de six fois le montant alloué pour l'exercice précédent. Le Secrétaire général indique que cette augmentation est en grande partie imputable aux ressources nécessaires pour appuyer le renforcement du cadre institutionnel du Gouvernement haïtien grâce au recrutement de chefs de projet chargés d'aider les ministères à mettre en œuvre les programmes gouvernementaux dans les domaines de la justice, de la préparation de la police, de la participation de la société civile, de la coordination de l'aide et de la préparation aux situations d'urgence (ibid., par. 210). Le Comité a obtenu, à sa demande, le détail des prévisions de recrutement de consultants indépendants. Il constate que 660 000 dollars sont demandés pour financer des activités qu'il vaudrait mieux confier à l'équipe de pays des Nations Unies et qui ne sont normalement pas inscrites au budget des opérations de maintien de la paix. **Sans s'opposer à l'ouverture des crédits demandés par la Mission pour appuyer le renforcement du cadre institutionnel du Gouvernement haïtien, le Comité consultatif estime qu'il faut s'employer à éviter tout chevauchement avec l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, il souligne qu'il importe de renforcer les capacités nationales plutôt que de recruter des consultants.**

Transports aériens

36. Le montant des dépenses prévues pour financer les transports aériens pour l'exercice 2013/14 s'élève à 14 236 600 dollars, soit une baisse de 7 456 100 dollars (34,4 %) par rapport au montant alloué pour 2012/13. Cette diminution est essentiellement imputable à la réduction d'un avion et d'un hélicoptère de la flotte aérienne, qui ne comptera plus que huit hélicoptères pour l'exercice 2013/14 (ibid., par. 214).

37. En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé que cette baisse s'expliquait d'une part par l'optimisation des moyens aériens et d'autre part par la consolidation de la Mission. Le nombre d'heures de vol, de passagers transportés et de jours de vols a été analysé dans le cadre d'un examen de la flotte. Le Comité a appris que l'avion était utilisé comme capacité de réserve pour les évacuations sanitaires et servait aux navettes avec le Bureau d'appui de Saint-Domingue et au transport des membres du personnel de la Mission à Saint-Domingue pour leurs périodes de repos et de loisir et leurs congés de compensation.

38. Ayant demandé quelles étaient les solutions de remplacement envisagées pour assurer les évacuations sanitaires et la prestation du service sans aucun avion, le Comité consultatif a appris que la Mission faisait des plans pour utiliser les hélicoptères militaires et civils restants pour effectuer, en journée, des évacuations sanitaires vers l'hôpital de niveau III de Saint-Domingue. La Mission a également indiqué qu'elle étudiait la possibilité d'avoir recours, en fonction des besoins, aux services continus d'ambulance aérienne auprès d'un prestataire externe, comme c'est le cas dans certaines missions de maintien de la paix. Elle a aussi affirmé qu'elle avait l'intention de conclure un accord de fourniture de services d'appui sanitaire avec un hôpital de niveau équivalent à un niveau III situé à 90 minutes en voiture de Port-au-Prince avant la fin de l'exercice 2012/13. Elle a de plus expliqué qu'en cas de retard, elle garderait l'avion à titre temporaire jusqu'à ce que les solutions susmentionnées, destinées à remédier à ces insuffisances, puissent être mises en place.

39. Ayant demandé davantage de précisions à ce sujet, le Comité a été informé que l'hôpital haïtien de niveau III ne serait pas entièrement opérationnel avant la fin 2013. Pour ce qui est de trouver un prestataire de services d'ambulance aérienne, le Comité constate que la Mission, d'après les réponses qu'elle a fournies, n'en est encore qu'à l'étape initiale et étudie actuellement le marché à Haïti et en République dominicaine afin de trouver d'éventuels prestataires. Elle passera ensuite aux procédures d'enregistrement et de certification des prestataires, de mise en concurrence et de sélection. Enfin, la Mission a émis des doutes quant à la faisabilité et à la fiabilité de la solution consistant à utiliser l'appareil restant pour faire les évacuations sanitaires aériennes.

40. Étant donné qu'il n'existe pour l'instant aucune solution fiable permettant de fournir au personnel de la Mission des services d'évacuation sanitaire, le Comité consultatif exprime de profondes réserves quant à la proposition visant à supprimer un avion de la flotte pour l'exercice 2013/14. Il recommande donc à l'Assemblée générale de demander au Secrétaire général de maintenir les arrangements existants et de conserver l'avion jusqu'à la signature d'un contrat de services d'ambulance aérienne. Les dépenses supplémentaires qui en découleront devront être indiquées dans le rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour 2013/14.

41. Le Comité consultatif recommande qu'à l'avenir, le Secrétaire général évite de prendre des mesures d'économie susceptibles de compromettre la sécurité du personnel de la Mission sans avoir auparavant mis en place une solution de remplacement viable.

42. En ce qui concerne la réduction proposée de la flotte aérienne d'un hélicoptère pour l'exercice 2013/14, le Comité consultatif a obtenu, à sa demande, des informations sur les moyens dont dispose la Mission pour assurer une réponse rapide au cas où des problèmes de sécurité surviendraient dans différentes régions. À cet égard, le Comité prend également note de la structure et du concept des opérations révisés de la Mission et du fait qu'elle ne dispose plus de force militaire permanente dans quatre régions de la zone. Le Comité a appris que les hélicoptères militaires constitueraient le principal moyen de déploiement des forces d'intervention rapide et des munitions et qu'ils seraient appuyés, si besoin, par des hélicoptères commerciaux. Il constate toutefois que six des hélicoptères restants ne peuvent transporter qu'un nombre limité de passagers, à savoir huit au maximum. En outre, au cours des exercices 2011/12 et 2012/13, certains hélicoptères ont passé beaucoup de temps au sol pour des besoins d'entretien. La Mission a toutefois indiqué qu'au cours de ces deux ans, il n'y avait jamais eu plus de quatre hélicoptères hors service en même temps.

43. Au vu de la structure révisée des effectifs de la MINUSTAH et de leur déploiement et étant donné que la Mission dépend de plus en plus de sa flotte aérienne pour intervenir rapidement en cas de problèmes de sécurité et d'urgences, le Comité consultatif émet aussi des doutes quant à la réduction de la flotte d'un hélicoptère. Il est néanmoins convaincu que tout sera fait pour s'assurer que la Mission gardera à tout moment la capacité d'intervention aérienne nécessaire à l'exécution de son mandat.

4. Questions diverses

Bureau d'appui de Saint-Domingue

44. Le Comité consultatif rappelle que le Bureau d'appui de Saint-Domingue a été créé au lendemain du séisme de janvier 2010 pour faciliter la reprise immédiate des opérations de la MINUSTAH, réduire l'empreinte de la Mission, atténuer les risques de pertes en vies humaines et de dégâts matériels en cas de nouvelle catastrophe, remédier à la grave pénurie de locaux à usage d'habitation et de bureaux qui régnait alors à Haïti et veiller à la continuité des opérations. Le Comité et le Comité des commissaires aux comptes avaient demandé au Secrétaire général d'évaluer la nécessité, à long terme, du maintien du Bureau d'appui de Saint-Domingue (A/66/718/Add.11, par. 47). Au moment de son examen du projet de budget pour l'exercice 2012/13, le Comité a appris que les fonctions du Bureau avaient fait l'objet d'une analyse et d'un examen stratégiques, qu'une analyse coûts-avantages serait effectuée, et que ses résultats seraient pris en compte dans le projet de budget 2013/14.

45. Dans son projet de budget pour 2013/14, le Secrétaire général a indiqué que l'examen susmentionné avait permis de conclure que les processus de transaction relatifs aux finances et aux ressources humaines devraient essentiellement rester à Saint-Domingue, tandis que les fonctions d'achat, le groupe d'appui pour les Volontaires des Nations Unies et les services de conseil pour le personnel devraient être transférés en totalité à Port-au-Prince. En outre, le Bureau serait transféré à un site plus proche du centre de Saint-Domingue pendant l'exercice 2013/14 (A/67/719, par. 22).

46. Le Comité consultatif a appris, en réponse à sa question, que l'examen stratégique avait confirmé l'intérêt du maintien du Bureau d'appui et conclu que les services transactionnels et les fonctions pouvant être assurées à distance devraient rester à Saint-Domingue. Pour ce qui est des services financiers, Port-au-Prince ne conserverait qu'une caisse afin de traiter les paiements aux membres du personnel et aux fournisseurs se trouvant à Haïti. De même, pour ce qui est des ressources humaines, seul un petit groupe chargé des recrutements effectués sur le plan national resterait à Port-au-Prince. Le Comité a également appris que la reconfiguration des services administratifs de Saint-Domingue entraînerait la suppression de six postes et la baisse des dépenses requises au titre de la location de véhicules.

47. Le Comité consultatif constate qu'il sera nécessaire de compenser la suppression de la navette aérienne entre Saint-Domingue et Port-au-Prince (voir plus haut, par. 36 à 41) par une utilisation accrue des ressources informatiques et des visioconférences, afin de s'assurer que le Bureau continue d'opérer en tant que partie intégrante de la Mission et que les dispositifs de supervision et de contrôle nécessaires soient mis en place.

48. Le Comité consultatif ne s'oppose pas à la proposition visant à maintenir le Bureau d'appui de Saint-Domingue, à y garder les fonctions relatives aux ressources humaines et aux services financiers et à transférer les fonctions d'achat, le groupe d'appui pour les Volontaires des Nations Unies et les services de conseil pour le personnel à Port-au-Prince. Le Comité estime qu'il convient de suivre de près cette division du travail à la lumière de l'évaluation continue de la gestion de la chaîne logistique de la Mission afin d'éviter tout chevauchement des fonctions d'appui, de maximiser les gains d'efficacité et

d'assurer des services d'appui rapides et de qualité. De plus, avec la suppression proposée de la navette aérienne entre Port-au-Prince et Saint-Domingue, il faut tout faire pour que le Bureau continue de faire partie intégrante de la Mission et que les dispositifs de supervision et de contrôle nécessaires soient mis en place.

Formation

49. Le montant des dépenses prévues au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève à 1 222 200 dollars, répartis comme suit : 347 000 dollars pour financer les consultants chargés de la formation, 377 200 dollars pour les voyages et 498 000 dollars pour les honoraires, les fournitures et les services (A/67/719, par. 182). Cela représente une baisse globale de 311 600 dollars (20 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/13 (A/66/718/Add.11, par. 34). Le Comité consultatif constate que la Mission a l'intention de privilégier la formation en interne en faisant venir des consultants dans la zone de la Mission plutôt qu'en envoyant le personnel suivre des cours à l'extérieur. Il note également que le nombre de participants aux cours proposés par la Mission devrait considérablement augmenter (A/67/719, par. 184). **Le Comité consultatif salue les efforts déployés par la MINUSTAH pour optimiser l'utilisation des ressources au bénéfice de la formation et sa décision de privilégier l'organisation de cours dans la zone de la Mission.**

Coefficients standard établis pour les véhicules et le matériel informatique

50. Dans son rapport sur le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2012/13, le Comité consultatif a noté que, d'après les renseignements complémentaires apportés, les principaux coefficients de la dotation en véhicules et en matériel informatique de la Mission dépassaient les coefficients standard fixés par le Département de l'appui aux missions. On lui a dit à l'époque que cela était dû au fait que le matériel avait été acheté au cours de l'exercice 2010/11, à un moment où le niveau des effectifs était plus élevé. Il lui a toutefois été indiqué que l'examen de la dotation en matériel qui était en cours tiendrait compte du retrait des renforts déployés au lendemain du séisme (A/66/718/Add.11, par. 36 et 37).

51. D'après les renseignements complémentaires sur la flotte de véhicules légers de transport de passagers, le Comité consultatif constate que le coefficient de dotation en véhicules par rapport aux effectifs s'est amélioré. Toutefois, ces renseignements indiquaient que, compte tenu de la baisse des effectifs de la Mission prévue pour 2013/14, la dotation en véhicules continuerait de dépasser les coefficients standard. Le Comité constate également qu'en application de la résolution 1927 (2010) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci encourageait la MINUSTAH à fournir, à titre temporaire, un appui logistique direct au Gouvernement haïtien, la Mission a donné à ce dernier les véhicules qui avaient atteint la fin de leur durée de vie utile. **Le Comité demande à nouveau que la dotation en véhicules soit ajustée pour tenir compte du retrait supplémentaire des renforts déployés au lendemain du séisme et que tout dépassement du coefficient standard soit dûment justifié dans le rapport sur l'exécution du budget.**

Programme de lutte contre la violence de voisinage et projets à effet rapide

52. Les dépenses prévues pour l'exercice 2013/14 au titre des programmes de lutte contre la violence de voisinage et des projets à effet rapide de la MINUSTAH s'établissent respectivement à 8 millions et 5 millions de dollars, sans changement par rapport à 2012/13. Ainsi qu'indiqué dans le rapport du Secrétaire général, les évaluations faites en 2012 ont validé la démarche adoptée pour ces deux initiatives.

53. Il est ainsi ressorti d'une étude indépendante que les interventions menées dans le cadre des programmes de lutte contre la violence de voisinage avaient réussi à créer une première protection contre le recrutement dans des bandes armées en proposant des formations professionnelles, et qu'elles avaient créé une certaine cohésion sociale dans les quartiers concernés. Pendant l'exercice 2013/14, la Mission prévoit donc de continuer à appuyer les ministères, les collectivités territoriales et les groupes locaux à élaborer et à conduire 43 projets visant à créer des emplois, à fournir des services d'aide judiciaire, à ouvrir des perspectives socioéconomiques et à apporter une assistance psychosociale dans 14 secteurs à criminalité élevée. De même, une évaluation interne du programme de projets à effet rapide réalisée il y a peu a montré que la population locale appréciait les projets et jugeait qu'ils avaient des retombées positives au niveau local (ibid., par. 190 et 200). Par conséquent, pendant l'exercice 2013/14, la Mission prévoit de lancer 120 projets à effet rapide destinés à améliorer la prestation des services publics de base. **Le Comité consultatif continue d'apprécier les bons résultats obtenus dans le cadre des programmes de lutte contre la violence de voisinage et des projets à effet rapide de la MINUSTAH et invite le Secrétariat à partager avec les autres missions les enseignements tirés en matière d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et de contrôle des projets.**

V. Conclusion

54. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 sont énoncées au paragraphe 63 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/605). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, dont le montant s'élève à 53 748 500 dollars, ainsi que le montant correspondant aux recettes et ajustements divers, qui s'établit à 18 195 000 dollars pour l'exercice se terminant le 30 juin 2012, soient portés au crédit des États Membres.**

55. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 sont énoncées au paragraphe 219 du projet de budget (A/67/719). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée ouvre un crédit d'un montant de 571 914 400 dollars pour le fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, et que le montant de 166 039 663 dollars soit mis en recouvrement pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2013. Il recommande également que le montant de 405 874 737 dollars soit mis en recouvrement pour la période allant du 16 octobre 2013 au 30 juin 2014, à raison de 47 659 533 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 octobre 2013.**

Documentation

- Exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/605)
- Budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/719)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.11)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix [A/67/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix et rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2012 (A/67/782)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2012/678)
- Résolution 2070 (2012) du Conseil de sécurité
- Résolution 66/273 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Annexe

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti : récapitulatif des modifications du tableau d'effectifs proposé pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Direction exécutive et administration					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général					
Postes/emplois	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Chef des services administratifs
Total partiel	+1				
Total	+1				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (affaires politiques et état de droit)					
Postes/emplois	-1	D-2	Coordonnateur des questions d'état de droit	Transfert	Bureau de la coordination des questions d'état de droit
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau de la coordination des questions d'état de droit
Total partiel	-2				
Total	-2				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)					
Postes/emplois	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des rapports	Déclassement	
	+1	P-2	Fonctionnaire adjoint chargé des rapports	Déclassement	
Total partiel	-				
Total	-				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Composante 1 : Sécurité et stabilité					
Bureau du commandant de la force					
Postes/emplois	-1	GN	Secrétaire	Transfert	Groupe de l'administration pénitentiaire
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Section des affaires civiles
Total partiel	-				
Emplois de temporaire					
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-2				
Bureau du chef de la police					
Postes/emplois	-1	VNU	Architecte	Suppression	
	-1	VNU	Spécialiste des ressources humaines	Suppression	
	-2	VNU	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	
	-1	VNU	Juriste	Réaffectation	Section de l'assistance électorale
	+10	GN	Commis chargé des procédures de vérification	Réaffectation	Section du personnel
Total partiel	+5				
Emplois de temporaire					
	-10	GN	Assistant à la saisie de données	Suppression	
Total partiel	-10				
Total	-5				
Cellule d'analyse conjointe de la Mission					
Postes/emplois	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Déclassement	
	+1	P-3	Analyste de l'information	Déclassement	
Total partiel	-				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	P-3	Analyste de l'information	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-1				
Centre d'opérations civilo-militaires					
Postes/emplois	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Section des affaires civiles
Total partiel	+1				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-				
Composante 2 : Gouvernance démocratique et légitimité de l'État					
Section des affaires politiques					
Postes/emplois	-1	P-5	Assistant spécial	Déclassement	
	+1	P-4	Assistant spécial	Déclassement	
	-1	P-5	Conseiller spécial	Réaffectation	Groupe de la gestion des frontières
Total partiel	-1				
Emplois de temporaire	-1	AN	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-2				
Section de la communication et de l'information					
Postes/emplois	-2	P-4	Fonctionnaire de l'information	Suppression	
	-1	P-3	Réalisateur radio	Suppression	
	-1	VNU	Assistant d'information	Suppression	
	-1	VNU	Administrateur de site	Suppression	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	+5	GN	Assistant d'information (journaliste)	Réaffectation	Section du personnel
Total partiel	-				
Total	-				
Groupe de la coordination régionale (nouveau)					
Postes/emplois	+5	P-5	Chef du bureau régional	Réaffectation	Section des affaires civiles
	+5	P-4	Chef du bureau départemental	Réaffectation	Section des affaires civiles
Total partiel	+10				
Total	+10				
Section de l'assistance électorale					
Postes/emplois	-1	D-1	Chef des observateurs électoraux	Déclassement	
	+1	P-5	Chef des observateurs électoraux	Déclassement	
	+1	VNU	Coordonnateur électoral régional	Réaffectation	Bureau du Chef de la police
Total partiel	+1				
Total	+1				
Section de la lutte contre la violence communautaire					
Emplois de temporaire	-2	AN	Administrateur de projets	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-2				
Section des affaires civiles					
Postes/emplois	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Centre d'opérations civilo-militaires
	-5	P-5	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Groupe de la coordination régionale
	-5	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Réaffectation	Groupe de la coordination régionale
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du commandant de la force
	-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
	+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
	-1	P-2	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
	+1	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-2	VNU	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
	+2	AN	Spécialiste des affaires civiles	Transformation	
Total partiel	-12				
Emplois de temporaire	-4	AN	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
Total partiel	-4				
Total	-16				
Composante 3 : État de droit et droits de l'homme					
Bureau de la coordination des questions d'état de droit (nouveau)					
Postes/emplois	+1	P-5	Spécialiste hors classe de l'état de droit (coordination)	Réaffectation	Section de la justice
	+1	D-2	Coordonnateur des questions d'état de droit	Transfert	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général
Total partiel	+3				
Total	+3				
Section de la justice					
Postes/emplois	-1	P-5	Spécialiste principal des affaires judiciaires	Réaffectation	Bureau de la coordination des questions d'état de droit
Total partiel	-1				
Emplois de temporaire	-1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-2				
Groupe de l'administration pénitentiaire					
Postes/emplois	-1	P-3	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transformation	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	+1	AN	Spécialiste des questions pénitentiaires	Transformation	
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du commandant de la force
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Section du personnel
Total partiel	+ 2				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	+1				
Section des droits de l'homme					
Postes/emplois	+2	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Réaffectation	Groupe de la gestion des frontières
	-1	P-2	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	
	+1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	
	-1	VNU	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	
	+1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Transformation	
	-2	P-4	Coordonnateur des questions de droits de l'homme	Suppression	
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Groupe de la gestion des frontières
Total partiel	-1				
Emplois de temporaire	-1	AN	Spécialiste des droits de l'homme	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-2				
Groupe de la gestion des frontières					
Postes/emplois	-2	AN	Observateur aux frontières	Réaffectation	Section des droits de l'homme
	+1	P-5	Observateur aux frontières hors classe	Réaffectation	Section des affaires politiques
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section des droits de l'homme
Total partiel	-				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Emplois de temporaire	-1	P-5	Conseiller spécial pour la gestion des frontières	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-1				
Groupe de la protection de l'enfance					
Postes/emplois	-1	VNU	Spécialiste du suivi et de la communication de l'information	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-1				
Groupe de la problématique hommes-femmes					
Postes/emplois	-1	P-4	Spécialiste de la problématique hommes-femmes	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-1				
Composante 4 : Appui					
Équipe Déontologie et discipline					
Postes/emplois	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Section du personnel
	+1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
	+1	SM	Assistant administratif	Transformation	
Total partiel	+3				
Emplois de temporaire	-1	P-4	Spécialiste de la déontologie et de la discipline	Transformation	
	-1	SM	Assistant administratif	Transformation	
	-1	GN	Assistant administratif	Suppression	
Total partiel	-3				
Total	-				

Section de la sécurité

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Postes/emplois	+2	VNU	Assistant à la sécurité incendie	Transfert	Section du génie
	+17	GN	Agent de sécurité	Réaffectation	Section du personnel
Total partiel	+19				
Emplois de temporaire	-1	SM	Attaché d'administration	Suppression	
	-2	SM	Officier de la sécurité	Suppression	
	-17	GN	Agent de sécurité	Suppression	
Total partiel	-20				
Total	-1				
Groupe du VIH/sida					
Emplois de temporaire	-1	AN	Spécialiste VIH/sida	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-1				
Bureau du Directeur de l'appui à la Mission					
Postes/emplois	+1	P-3	Attaché d'administration	Transfert	Bureau du Chef des services d'appui intégrés
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Suppression	
	-2	SM	Assistant (budget)	Suppression	
	-1	P-5	Chef du Groupe du budget	Transfert	Section des finances et du budget
	-2	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	SM	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	SM	Assistant (finances et budget)	Transfert	Section des finances et du budget
	-2	GN	Assistant (budget)	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	GN	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances et du budget

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale
	-1	VNU	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la gestion des contrats
	-2	SM	Assistant chargé de la gestion des contrats	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la gestion des contrats
	-1	GN	Assistant chargé de la gestion des contrats	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la gestion des contrats
	-1	SM	Assistant chargé de la sécurité aérienne	Réaffectation	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la gestion des contrats
	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des réclamations	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
	-1	VNU	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
Total partiel	-24				
Total	-24				
Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission					
Postes/emplois	+1	P-3	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale
	+1	VNU	Spécialiste des questions d'environnement	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe du respect de la réglementation environnementale

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé de la gestion des contrats	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la gestion des contrats
	+2	SM	Assistant chargé de la gestion des contrats	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la gestion des contrats
	+1	GN	Assistant chargé de la gestion des contrats	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la gestion des contrats
	+1	SM	Assistant chargé de la gestion des contrats	Réaffectation	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe de la sécurité aérienne
	+1	P-3	Fonctionnaire chargé des réclamations	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
	+1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
	+1	VNU	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur adjoint de l'appui à la Mission, Groupe des réclamations
Total partiel	+11				
Total	+11				
Section des finances et du budget (nouveau)					
Postes/emplois	+1	P-4	Chef de la Section des finances	Transfert	Section des finances
	+2	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section des finances
	+2	SM	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section des finances
	+9	SM	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances
	+1	GN	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances
	+16	GN	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances
	+1	VNU	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances
	+1	P-5	Chef du Groupe du budget	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+2	P-4	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	+1	P-3	Fonctionnaire du budget	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	SM	Fonctionnaire des finances et du budget	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	SM	Assistant (finances et budget)	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+2	GN	Assistant (budget)	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
	+1	GN	Assistant (finances)	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
Total partiel	+43				
Total	+43				
Groupe de l'appui régional (anciennement Section de la coordination régionale)					
Postes/emplois	-3	SM	Assistant administratif	Transformation	
	+3	AN	Attaché d'administration	Transformation	
	+1	GN	Assistant administratif	Réaffectation	Section du personnel
Total partiel	+1				
Emplois de temporaire	-2	SM	Attaché d'administration	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-1				
Bureau du Chef des services administratifs					
Postes/emplois	-1	SM	Assistant administratif	Transfert	Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général
Total partiel	-1				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Total	-1				
Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie					
Postes/emplois	+1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section du personnel
Total partiel	+1				
Emplois de temporaire	-2	AN	Conseiller du personnel	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-1				
Section du personnel					
Postes/emplois	-5	GN	Interprète	Réaffectation	Section de la communication et de l'information
	-1	GN	Interprète	Réaffectation	Groupe de l'administration pénitentiaire
	-10	GN	Assistant bilingue	Réaffectation	Bureau du Chef de la police
	-1	GN	Assistant bilingue	Réaffectation	Équipe Déontologie et discipline
	-17	GN	Assistant bilingue	Réaffectation	Section de la sécurité
	-1	GN	Assistant bilingue	Réaffectation	Groupe de l'appui régional
	-9	GN	Assistant bilingue	Réaffectation	Section de la gestion du matériel
	-30	GN	Assistant bilingue	Réaffectation	Section du génie
	-15	GN	Assistant bilingue	Réaffectation	Section des transports
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Groupe du soutien psychosocial et de la qualité de vie
	-2	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression	
Total partiel	-92				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant chargé des ressources humaines	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste des voyages	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-94				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Section des finances					
Postes/emplois	-1	SM	Assistant (finances)	Suppression	
	-1	P-4	Chef de la Section des finances	Transfert	Section des finances et du budget
	-2	P-3	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section des finances et du budget
	-2	SM	Fonctionnaire des finances	Transfert	Section des finances et du budget
	-9	SM	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	GN	Assistant administratif	Transfert	Section des finances et du budget
	-16	GN	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances et du budget
	-1	VNU	Assistant (finances)	Transfert	Section des finances et du budget
Total partiel	-33				
Emplois de temporaire	-1	VNU	Assistant (finances)	Suppression	
Total partiel	-1				
Total	-34				
Section des achats					
Postes/emplois	-1	P-3	Fonctionnaire chargé des achats	Suppression	
Total partiel	-1				
Emplois de temporaire	-2	SM	Assistant (achats)	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-3				
Section des services médicaux					
Emplois de temporaire	-1	SM	Infirmier(ère)	Suppression	
	-1	SM	Technicien(ne) de laboratoire	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-2				
Bureau du Chef des services d'appui intégrés					

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Postes/emplois	-1	P-3	Attaché d'administration	Transfert	Bureau du Directeur de l'appui à la Mission
Total partiel	-1				
Total	-1				
Centre mixte des opérations logistiques					
Emplois de temporaire	-1	SM	Fonctionnaire chargé de la logistique	Suppression	
	-1	SM	Assistant (soutien logistique)	Suppression	
	-1	VNU	Assistant (soutien logistique)	Suppression	
Total partiel	-3				
Total	-3				
Section de la gestion du matériel					
Postes/emplois	-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Suppression	
	-1	SM	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	+1	GN	Assistant à la réception et à l'inspection	Réaffectation	Section du personnel
	+2	GN	Assistant à la cession du matériel	Réaffectation	Section du personnel
	+3	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Réaffectation	Section du personnel
	+3	GN	Assistant (gestion du matériel)	Réaffectation	Section du personnel
	-1	VNU	Assistant à la réception et à l'inspection	Suppression	
Total partiel	+6				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant à la réception et à l'inspection	Suppression	
	-1	SM	Assistant administratif	Suppression	
	-2	SM	Assistant à la gestion du matériel appartenant aux contingents	Suppression	
	-3	VNU	Assistant à la gestion du matériel appartenant aux contingents	Suppression	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-1	AN	Fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks	Suppression	
	-4	GN	Assistant (gestion du matériel)	Suppression	
	-3	GN	Assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	-2	GN	Assistant à la cession du matériel	Suppression	
Total partiel	-17				
Total	-11				
Section du contrôle des mouvements					
Postes/emplois	-8	GN	Conducteur de poids lourds	Transfert	Section des transports
Total partiel	-8				
Emplois de temporaire	-1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	
	-1	GN	Agent de manutention	Suppression	
	-2	VNU	Assistant au contrôle des mouvements	Suppression	
Total partiel	-4				
Total	-12				
Section du génie					
Postes/emplois	-2	VNU	Assistant à la sécurité incendie	Transfert	Section de la sécurité
	-2	P-3	Ingénieur	Transformation	
	+1	AN	Ingénieur	Transformation	
	+1	AN	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Transformation	
	-1	P-2	Analyste de l'information (adjoint de 1e classe)	Suppression	
	-1	P-2	Administrateur chargé de la facturation et des demandes d'achat	Suppression	
	-1	SM	Technicien du bâtiment	Suppression	
	-1	SM	Administrateur du système d'information géographique	Suppression	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	+25	GN	Assistant (gestion des installations)	Réaffectation	Section du personnel
	+3	GN	Assistant Génie	Réaffectation	Section du personnel
	+2	GN	Électricien	Réaffectation	Section du personnel
Total partiel	+24				
Emplois de temporaire	-1	SM	Ingénieur	Suppression	
	-1	SM	Assistant Génie	Suppression	
	-6	AN	Ingénieur	Suppression	
	-1	AN	Fonctionnaire chargé de la gestion des installations	Suppression	
	-2	GN	Électricien	Suppression	
	-3	GN	Assistant Génie	Suppression	
	-25	GN	Assistant (gestion des installations)	Suppression	
	-2	VNU	Électricien	Suppression	
	-1	VNU	Opérateur de véhicules lourds	Suppression	
Total partiel	-42				
Total	-18				
Section de l'informatique et des communications					
Postes/emplois	-1	SM	Assistant aux télécommunications	Suppression	
	-1	VNU	Assistant aux télécommunications	Suppression	
	-1	VNU	Assistant informaticien	Suppression	
Total partiel	-3				
Emplois de temporaire	-2	AN	Spécialiste des systèmes informatiques	Suppression	
Total partiel	-2				
Total	-5				
Section des transports aériens					
Postes/emplois	-1	SM	Fonctionnaire chargé des opérations aériennes	Suppression	

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
	-2	SM	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
	-2	VNU	Assistant aux opérations aériennes	Suppression	
Total partiel	-5				
Total	-5				
Section des transports					
Postes/emplois	+8	GN	Conducteur de poids lourds	Transfert	Section du contrôle des mouvements
	-1	SM	Assistant (transports régionaux)	Transformation	
	+1	AN	Fonctionnaire chargé des transports	Transformation	
	-2	SM	Assistant (transports)	Transformation	
	+2	AN	Fonctionnaire chargé des transports	Transformation	
	+14	GN	Chauffeur	Réaffectation	Section du personnel
	+1	GN	Mécanicien auto	Réaffectation	Section du personnel
	-3	VNU	Assistant (transports)	Suppression	
Total partiel	+20				
Emplois de temporaire	-14	GN	Chauffeur	Suppression	
	-1	GN	Mécanicien auto	Suppression	
Total partiel	-15				
Total	+5				
Section des approvisionnements					
Postes/emplois	-6	SM	Assistant aux fournitures	Suppression	
	-1	VNU	Assistant aux fournitures	Suppression	
Total partiel	-7				
Emplois de temporaire	-4	SM	Assistant aux fournitures	Suppression	
	-1	VNU	Assistant aux fournitures	Suppression	
Total partiel	-5				
Total	-12				

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes ou d'emplois</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Mesure</i>	<i>Unité administrative source (postes gagnés) ou bénéficiaire (postes perdus)</i>
Total					
Postes faisant l'objet de recrutements internationaux	-39				
Postes faisant l'objet de recrutements sur le plan national	+15				
Postes de Volontaire des Nations Unies					
Postes permanents	-19				
Emplois de temporaire	-11				
Emplois de temporaire					
Pourvus sur le plan international	-30				
Pourvus sur le plan national	-107				

Abréviations : SM = agent du Service mobile; GN = agent des services généraux recruté sur le plan national; VNU = Volontaire des Nations Unies; AN = administrateur recruté sur le plan national.